

DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 28 septembre 2026****167x26****MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE
A L'ASSOCIATION " LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES"**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22 septembre 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes-Mirabeau.

PRESENTS :

M. REYNAUD FIORILE Joelle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, NICOLAI Michèle, GARNIER Eliane, SCAMARONI Michel, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, VESPERINI Romain, Adjoints.

M. NORD-HUCHET Claire, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, SCOGNAMIGLIO Ambre, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, GRAS-TRUBERT Sandrine, DOMINGUES DE CARVALHO Frédéric, LEBOEUF Tom, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, LIGER Éric, CHAHID Ysmaïl, KAROUTCHI Aimé, BOUCHET Grégory, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

M. GUIDAT Nadège, MANIVET Valérie, KERBART Magali, KASBARIAN Claude, Conseillers Municipaux

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur Tom LEBOEUF a été désigné par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de pouvoirs : 4

MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ASSOCIATION
" LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES"

Le Comité des Œuvres Sociales – 223 avenue François Mitterrand 13170 les Pennes-Mirabeau – 92452108100019 – représentée par sa présidente Madame Flavie De Saporta, sollicite la commune pour disposer de la salle Tino Rossi dans le but d'organiser la journée du Noël des agents municipaux.

En conséquence, il est proposé de mettre la salle Tino Rossi gracieusement à disposition à l'Association le samedi 5 décembre 2026.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, la commune met à disposition de l'organisateur des équipements, des moyens humains et matériels qui constituent des aides indirectes apportées par la commune. A ce titre, la mise à disposition fait l'objet d'une valorisation financière d'un montant de 1110€ correspondant à 610€ pour la mise à disposition de la salle et à 500€ de moyens humains.

L'association devra compléter un dossier type de location de cette salle.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire

Considérant que la commune entend soutenir cette initiative qui contribue à la cohésion et à la convivialité au sein des services municipaux ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle Tino Rossi à l'Association le Comité des Œuvres Sociales le 5 décembre 2026

- SE PRONONCE comme suit

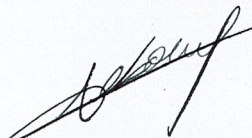
POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
TOM LEBOEUF



LE MAIRE
ROMAIN AMARO

